



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 30 juillet 2020 à 14 heures

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt, le trente juillet à 14 heures, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 24/07/2020

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur GRELAUD		Monsieur FAVRE		Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	X	Madame EYHERAMONNO		Monsieur VAUTHIER	X	Monsieur GOMBEAU	
Monsieur BARBE		Monsieur CHIAROTTO	X	Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC		Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	X	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	X	Monsieur VALEIX		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	X	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	X	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO		Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	X	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur LABRIEUX		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	X	Monsieur GACHAR		Monsieur JOUBERT	X	Monsieur SOULIGNAC	
Monsieur COSNARD		Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	X	Monsieur RIVEAU	X
Madame FONTENEAU	X	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	X	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE		Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	X	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTEREAU		Monsieur VIAU	
Madame KRIER	X	Madame LEMOINE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	X	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	X	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET		Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	X	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	X	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	X	Monsieur LOPEZ	X
Monsieur VACHER	X	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH		Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	X	Monsieur LESCA	X
Monsieur GUINAUDIE	X	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD		Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	X	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	X	Madame COÛPAUD		Monsieur DUEZ	X	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	X	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU		Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	X	Madame BOUCHET		Monsieur GADRAT	X	Monsieur BELIS	
Monsieur POTTIER	X	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	X	Monsieur MIEYEVILLE		Monsieur BERNARD	X	Monsieur VIGNON	
				Monsieur POISSIER		Monsieur MUNDWEILER	

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200730-2020-39-DE
Date de réception : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH		Madame DUCOS	X
Monsieur PARROT	X	Madame CHEVREUIL	

Excusée ayant donné procuration :

Monsieur CAVALEIRO, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire a donné procuration à Monsieur LAISNE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire.

Monsieur MARTINET, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais a donné procuration à Madame KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Monsieur CARREAU, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de Blaye a donné procuration à Monsieur DUEZ, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de Blaye.

Madame FONTENEAU, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais a donné procuration à Monsieur LE GAL, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Invité présent :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL

Invité excusé :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 30 juillet 2020, 39 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200730-2020-39-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

DELIBERATION n° 2020 - 39

Objet : Fixation des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents du SMICVAL

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-6-1, L. 5211-10, L. 5211-12, L. 5711-1, R5212-1 et R5711-1,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatifs aux indices de la fonction publique modifié par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 des indemnités de fonction sont allouées au Président et Vice-Présidents du syndicat mixte fermé, destinées, en principe, à couvrir les frais que les élus exposent dans l'exercice de leur mandat.

Vu la délibération n° 2020-25 en date du 30 juillet 2020 portant élection du Président du SMICVAL du Libournais Haute Gironde,

Vu la délibération n° 2020-26 en date du 30 juillet 2020 portant détermination du nombre de Vice-Présidents au SMICVAL du Libournais Haute Gironde,

Vu les délibérations n° 2020-27 à 2020-37 en date du 30 juillet 2020 portant élection des 11 Vice-Présidents,

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président, correspondant soit au nombre maximal de vice-présidents qui résulterait de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de membres déterminé en application des III à VI de l'article L. 5211-6-1, soit au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur.

Considérant que les indemnités sont déterminées par décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et qui se déclinent comme suit :

POPULATION TOTALE (tranches démographiques)	INDEMNITES MAXIMALES au 1 ^{er} JANVIER 2019					
	Présidents			Vice-présidents		
	Taux maximum (en %)	Montant des indemnités		Taux maximum (en %)	Montant des indemnités	
		Annuel	Mensuel		Annuel	Mensuel
< 500	4.73	2 207,62	183,97	1.89	882,12	73,51
500 à 999	6.69	3 122,41	260,20	2.68	1 250,83	104,24
1 000 à 3 499	12.20	5 694,08	474,51	4.65	2 170,29	180,86
3 500 à 9 999	16.93	7 901,71	658,48	6.77	3 159,75	263,31
10 000 à 19 999	21.66	10 109,33	842,44	8.66	4 041,87	336,82
20 000 à 49 999	25.59	11 943,57	995,30	10.24	4 779,30	398,27
50 000 à 99 999	29.53	13 782,48	1 148,54	11.81	5 512,06	459,34
100 000 à 199 999	35.44	16 540,84	1 378,40	17.72	8 270,42	689,20
> 200 000	37.41	17 460,30	1 455,02	18.70	8 727,82	727,32

Considérant que le SMICVAL du Libournais Haute Gironde se situe dans la tranche de plus de 200 000 habitants.

Il convient donc de fixer le taux des indemnités de fonction du Président et des 11 Vice-Présidents.

Entendu le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des 11 membres présents (39 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) et 4 procureurs du Conseil Syndical décide :

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200730-2020-39-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception en préfecture : 30/07/2020

Article 1 :

De fixer les indemnités de fonction du Président comme suit à compter du 30 juillet 2020 :

INDEMNITES DE FONCTION BRUTE MENSUELLE DU PRESIDENT		
NOM & Prénom	Fonction au SMICVAL	Taux retenu en % de l'indice brut en vigueur
Sylvain GUINAUDIE	Président	37,41

Article 2 :

De fixer les indemnités de fonction des Vice-Présidents comme suit à compter du 30 juillet 2020 :

INDEMNITES DE FONCTION BRUTE MENSUELLE DES VICE-PRESIDENTS		
NOM & Prénom	Fonctions et missions au SMICVAL	Taux retenu en % de l'indice brut en vigueur
Michel VACHER	1 ^{er} Vice-Président en charge du : Programme SMICVAL Market et collecte de demain	18,70
Alain RENARD	2 ^{ème} Vice-Président en charge des : Solutions du futur, du traitement des déchets résiduels et de l'autonomie	18,70
Gabi HOPER	3 ^{ème} Vice-Président en charge de la : Stratégie et de la mobilisation chantier Zéro Waste – Plastique et déchets enfouis	18,70
Nicolas TELLIER	4 ^{ème} Vice-Président en charge de : L'innovation démocratique et de l'administration générale	18,70
Jean-Philippe LE GAL	5 ^{ème} Vice-Président en charge du : Développement des nouvelles filières	18,70
Jean-Pierre DUEZ	6 ^{ème} Vice-Président en charge de : L'évolution du modèle économique et de l'évaluation	18,70
David RESENDE	7 ^{ème} Vice-Président en charge du : Niveau de l'accessibilité et de la qualité du service dans les zones dispersées	18,70
Jean-Claude ABANADES	8 ^{ème} Vice-Président en charge du : Patrimoine industriel et environnemental et des ICPE	18,70
Antoine GARANTO	9 ^{ème} Vice-Président en charge de la : Stratégie et de la mobilisation chantier Zéro Waste – Matière organique	18,70
Louis CAVALEIRO	10 ^{ème} Vice-Président en charge du : Plaidoyer auprès des acteurs du territoire	18,70
Frédéric VAUTHIER	11 ^{ème} Vice-Président en charge du : Niveau d'accessibilité et de la qualité du service dans les zones agglomérées	18,70

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article final :

Le Président et le Receveur Syndical seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 30 juillet 2020**

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE
ST DENIS DE PILE

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200730-2020336 DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020